



WWW.ANFH.FR

CENTRE-VAL DE LOIRE

PLAN D' ACTIONS RÉGIONALES ET COORDONNÉES 2019

DISPOSITIFS, OUTILS ET SERVICES ANFH



édito

Dans son projet stratégique régional, l'ANFH Centre-Val de Loire retient comme axes principaux dans ses missions l'anticipation et le soutien de la stratégie Formation des établissements de la Fonction Publique Hospitalière, le développement des compétences individuelles et collectives dans le champ sanitaire, social et médico-social.

Dans ce cadre et depuis plus de 40 ans, la délégation Centre-Val de Loire vous propose un plan d'actions régionales et coordonnées construit à partir du recensement de vos besoins lors de réunions sur l'ensemble des départements de notre région.

En 2017, avec plus de 90 thèmes de formation proposés, 564 sessions ont été ouvertes au plus près des établissements sur l'ensemble du territoire régional et ont permis à plus de 5 000 stagiaires de consolider, développer leurs compétences professionnelles.

En 2019, l'ANFH Centre-Val de Loire vous propose au travers de ce catalogue 90 thèmes de formation et vous présente son offre non exhaustive d'outils et de services qu'elle a construit pour et avec vous afin de répondre à vos attentes, à vos besoins en matière de formation.

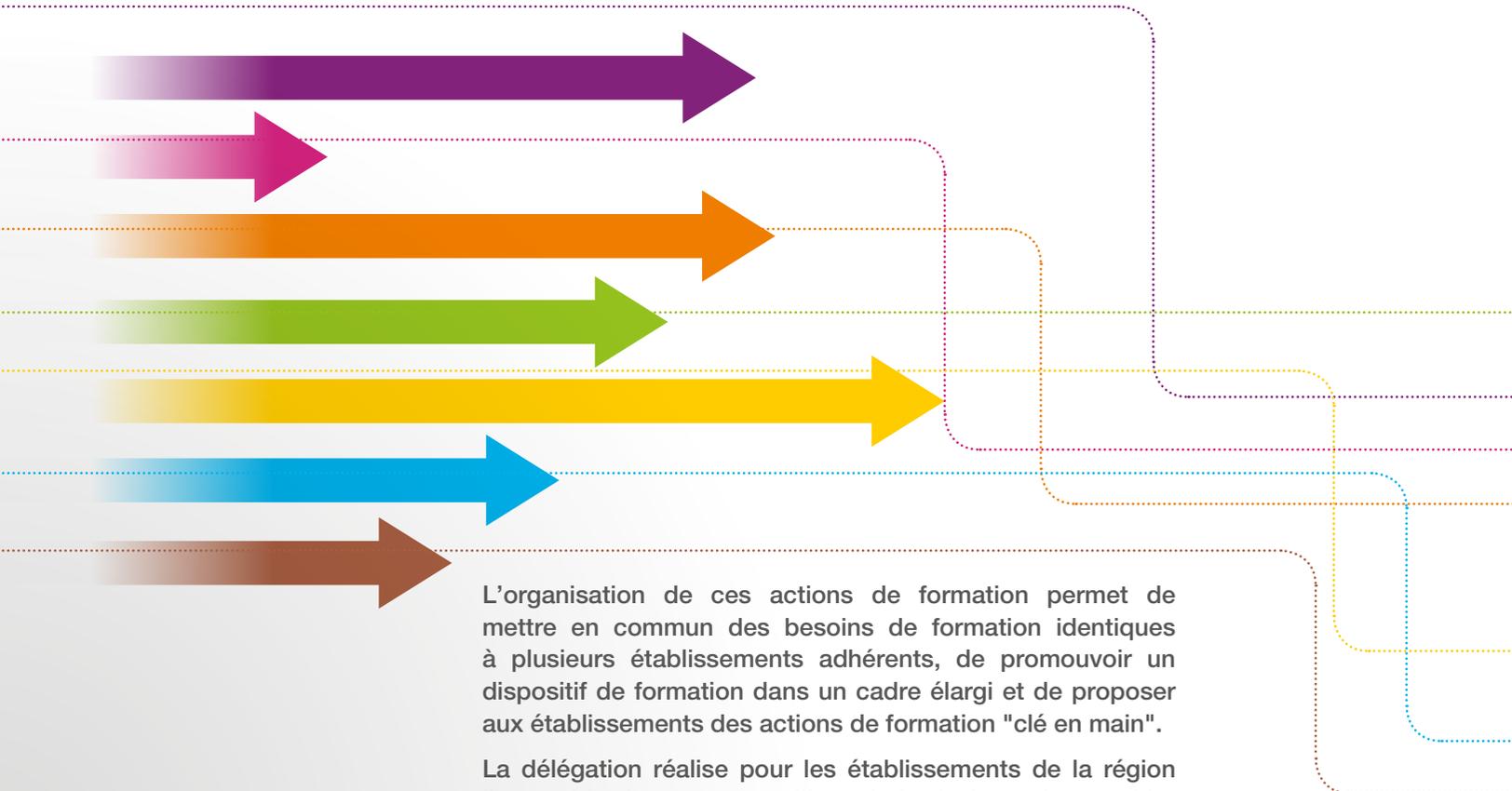
3 nouvelles thématiques vous sont proposées en 2019 :

- Plan de Formation : de l'élaboration au bilan
- Gestion administrative des établissements médico-sociaux et le dossier du résident
- Intimité et sexualité des personnes âgées en EHPAD

Enfin, et pour vous permettre de bénéficier de thématiques de formation complémentaires qui répondraient à de nouveaux besoins, vous pouvez visualiser la bibliothèque d'actions de formation de l'ensemble des délégations ANFH sur www.anfh.fr/les-offres-de-formation. Si une action de formation correspond à vos attentes, prenez contact avec Nathalie COUTON et Laëtitia LIARD, vos Conseillères Formation régionales. Elles vous accompagneront dans la mise en œuvre de votre projet.

Toute l'équipe ANFH Centre-Val de Loire reste à votre écoute pour vous accompagner au mieux dans la construction, le déploiement de votre plan de formation 2019 et, ainsi, permettre à toujours plus d'agents d'accéder à la formation professionnelle continue.

Christelle GASNIER
Déléguée régionale



L'organisation de ces actions de formation permet de mettre en commun des besoins de formation identiques à plusieurs établissements adhérents, de promouvoir un dispositif de formation dans un cadre élargi et de proposer aux établissements des actions de formation "clé en main".

La délégation réalise pour les établissements de la région l'ensemble du processus d'ingénierie de formation : cahier des charges, consultation, négociation, contractualisation, planification, mise en place et suivi des formations... Les formations proposées correspondent au recueil des besoins, effectué lors des réunions départementales, sur demande des établissements, selon l'actualité, et aussi selon les préconisations de la DGOS.

Le choix des formations est arrêté par le Comité Territorial qui constitue également la Commission d'Analyse des Offres (CAO).

Pour certaines formations, les établissements peuvent être associés à la rédaction des cahiers des charges. Les membres du Comité Territorial participent en sous-commissions avec la délégation à l'analyse de toutes les offres avant la réunion plénière de la CAO.

Le coût pédagogique est imputé (au prorata du nombre d'agents participants) sur les crédits du plan de formation de l'établissement et/ou sur les crédits régionaux et nationaux de l'ANFH selon les dispositifs.

D'autres formations peuvent être proposées en fonction des demandes des établissements ou des instances régionales.

CONTACTS

COUTON Nathalie
Tél. 02 54 74 98 46
n.couton@anfh.fr

LIARD Laëtitia
Tél. 02 54 74 98 45
l.liard@anfh.fr



Sommaire

MODALITÉS DE GESTION DU PLAN D' ACTIONS RÉGIONALES ET COORDONNÉES	P. 4
ACTIONS DE FORMATION	P. 5
▶ AXE 1 - PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS	P.10
▶ AXE 2 - PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES	P.20
▶ AXE 3 - GESTION ADMINISTRATIVE	P.25
▶ AXE 4 - PÉDAGOGIE, MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE OU D'UN SERVICE	P.27
▶ AXE 5 - HYGIÈNE, ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS (dispositif non prévu pour 2019)	
▶ AXE 6 - SERVICES LOGISTIQUES	P.29
▶ AXE 7 - PRÉPARATION AUX CONCOURS ET FORMATIONS QUALIFIANTES	P.32
THÈMES DES AFN 2016 À 2019 - ACTIONS DE FORMATIONS NATIONALES	P.33
L'ANFH SOUTIENT LES PROFESSIONNELS HOSPITALIERS POUR LA MISE EN PLACE DES GHT	P.37
L'ANFH - CENTRALE D'ACHAT	P.38
ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PERSONNELS DE FORMATION	P.39
EMPLOIS D'AVENIR	P.41
JOURNÉES D'INFORMATION	P.42
FINANCEMENTS	P.42
LE SITE INTERNET	P.43
INFORMATIONS ET RAPPELS	P.44



Modalités de gestion du plan d'actions régionales et coordonnées

- Novembre 2018 : Au cours des réunions départementales, l'ANFH Centre avec les établissements présents construira et planifiera les groupes de formation (intra et inter-établissements) pour le plan de formation 2019 sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.
- Décembre 2018 : À la suite, les établissements valideront et s'engageront financièrement sur le tableau récapitulatif de leur programmation transmis par l'ANFH.
- En l'absence de confirmation des établissements, l'ANFH considérera la programmation reçue comme validée.
- En 2019, l'ANFH programmera exclusivement des demandes de groupes constitués **d'un minimum de 8 agents**. Dans un souci de compléter les groupes, l'ANFH communiquera les places disponibles via la Newsletter.
- Ce seuil de 8 inscriptions atteint, l'ANFH se chargera de saisir les actions régionales qui ont été retenues par les établissements à la réception de la facture et de la feuille d'émargements.
- Pour éviter de pénaliser financièrement les autres établissements inscrits, chaque établissement respectera l'engagement pris lors de la constitution du groupe.
- Convocation : L'ANFH communiquera, uniquement aux établissements et aux prestataires, le lieu exact de la formation avec les modalités d'accueil, le nombre d'agents inscrits par établissement avec l'adresse mail du chargé de formation.
- Le prestataire pourra être amené à demander des précisions sur le public concerné par la formation.
- Les établissements d'accueil seront contactés par les prestataires de formation pour les modalités d'organisation et pour les tests de positionnement.

MATÉRIELS

- > Le prestataire se doit d'apporter les matériels pédagogiques dont il aura usage au cours de la formation : ordinateur portable, vidéo projecteur, magnétoscope...
- > Toutefois, l'établissement d'accueil peut disposer des matériels souhaités par le prestataire et peut accepter de les mettre à sa disposition. Le prestataire devra s'assurer de ces possibilités par ses propres moyens avant que ne débute la formation.
- > Tout matériel mis à la disposition du formateur par l'ANFH ou par un établissement hospitalier devra être restitué à l'issue de chaque journée de formation en l'état dans lequel il lui a été prêté.

PHOTOCOPIES ET DOCUMENTS

- > Les dossiers documentaires et livrets stagiaires seront à la charge du prestataire de formation retenu.
- > Aucune reprographie ne sera effectuée dans les locaux de la délégation régionale ou de l'établissement d'accueil.



Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE FORMATION



Actions de formation

AFR-ACR-AFN-ACN

DÉFINITION

Les actions de formation régionales et nationales sont financées par les fonds collectés et mutualisés par l'ANFH. Les coûts pédagogiques sont pris en charge sur les fonds régionaux et nationaux de l'ANFH. Les thèmes de formation sont fixés par les instances paritaires de l'ANFH. Les organismes de formation sont mis en concurrence par appels d'offres, selon la procédure d'achat du Code des marchés publics.

AFR

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

Les actions de formation régionales sont soutenues par le Comité Régional Stratégique et de Gestion pour accompagner sa politique régionale ou ses partenariats. Les coûts pédagogiques sont financés par la délégation régionale pour les adhérents. Seuls les frais de déplacement, d'hébergement et de traitement restent alors à la charge de l'établissement.

ACR

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES

Les actions de formation coordonnées sont prises en charge sur les plans de formation des établissements concernés. Les coûts pédagogiques sont imputés au prorata du nombre d'agents inscrits.

AFN

ACTIONS DE FORMATION NATIONALES

Parmi les axes et actions de formation nationales prioritaires à caractère pluriannuel proposés par la direction générale de l'Offre de Soins (DGOS) du ministère de la Santé et des Sports, l'ANFH a retenu des actions de formation qui viennent compléter le plan régional.

Les coûts pédagogiques sont financés par le siège national pour les établissements adhérents. Seuls les frais de déplacement, d'hébergement et de traitement restent alors à la charge de l'établissement.

Les AFN 2019 sont en cours d'achat.

La programmation des sessions concernera le 2nd semestre 2019.

ACN

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES NATIONALES

Les ACN répondront à des demandes "récurrentes" et/ou tout ou en partie "génériques" (quelles que soient la région et la taille de l'établissement).

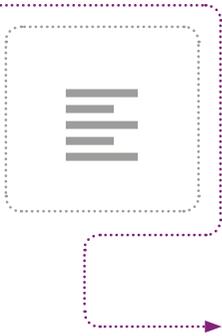
La mutualisation de ces besoins permettra d'une part aux délégations ANFH d'élargir leur offre, d'autre part aux établissements de se recentrer sur leurs besoins spécifiques en formation liés au projet d'établissement.



Toutes les actualités et informations importantes sont dans la Newsletter
www.anfh.fr/centre

Onglet





Sommaire

PAR AXE

AXE 1

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS

- H 122 **BIENTRAITANCE DES PERSONNES ACCUEILLIES**
Public : Professionnels exerçant en secteur sanitaire ou médico-social
- H 130 **LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉNUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels de soins (AS, IDE, AES, ASH, Auxiliaires de vie) et personnels de cuisine
- H 131 **PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION (DPC)**
Public : Personnels issus d'établissements de santé
- H 180 **CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE (ASH et personnels non-soignants)**
Public : Personnels non qualifiés en soins : ASH/ASHQ et personnels administratifs, ouvriers et techniciens
- H 310 **DISPOSITIF MODULAIRE : FORMATION POUR LES ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX**
Public : ASH, ASHQ, maîtresses de maison, agents d'entretien qualifiés, C.U.I.-C.A.E.
- H 330 **DISPOSITIF MODULAIRE : CONSTRUIRE UN PROJET D'ANIMATION ET DES ACTIVITÉS / ATELIERS SPÉCIFIQUES EN INSTITUTION**
Public : Personnels souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- S 100 **SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels de soins
- S 101 **VALORISER L'IMAGE DE LA PERSONNE ÂGÉE EN INSTITUTION**
Public : Personnels exerçant auprès des personnes âgées
- S 120 **COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DÉMENTIELS (DPC)**
Public : Personnels de soins exerçant auprès de personnes atteintes de ces troubles
- S 122 **ALZHEIMER : QUELLES TECHNIQUES DE SOINS ? (DPC)**
Public : Professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AES, AVS, ASH, IDE, psychologues, professionnels de rééducation).
- S 125 **LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES**
Public : Cadres de santé, IDE, AS, accompagnants éducatifs et sociaux, AVS, services de gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, oncologie, réanimation...
- S 126 **PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES EN EHPAD**
Public : Personnels de soins exerçant en EHPAD
- S 130 **LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR (DPC)**
Public : Cadres de santé, IDE, AS

- S 140 **MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes
- S 142 **PRÉVENTION DES CHUTES DE LA PERSONNE DÉPENDANTE**
Public : ASH, AES, AS, IDE, moniteur-éducateurs, éducateurs spécialisés
- S 145 **PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE**
Public : Professionnels de santé exerçant en secteurs sanitaire ou médico-social
- S 161 **ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE EN EHPAD**
Public : Personnels des services de soins exerçant en EHPAD
- S 173 **ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE (DPC)**
Public : Aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, auxiliaires de vie sociale des services PASA, UHR, USLD
- S 230 **INTIMITÉ ET SEXUALITÉ DES PERSONNES ÂGÉES EN EHPAD** **NOUVEAUTÉ**
Public : Personnels intervenant auprès des personnes âgées en EHPAD
- S 280 **INTÉGRER LA TÉLÉMÉDECINE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS/ RÉSIDENTS (DPC)**
Public : Personnels des points de consultation chargés d'assister le patient/résident au cours de la télé expertise ou téléconsultation

AXE 2

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

- H 102 **AFGSU NIVEAU 1**
Public : Personnels administratifs, techniques et ouvriers
- H 103 **AFGSU NIVEAU 2**
Public : Professionnels de santé inscrits dans la 4^e partie du Code de la Santé Publique : médecins, sages-femmes, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, manipulateurs électroradiologie médicale, diététiciennes... Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU : préleveurs de laboratoire, aides-soignants, ambulanciers
- H 105 **RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 1**
Public : Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 1
- H 106 **RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 2**
Public : Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 2
- H 110 **DISPOSITIF MODULAIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ**
Public : Tous publics
- H 112 **PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE**
Public : Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux
- H 123 **GESTION DES CONFLITS AVEC LES FAMILLES DES RÉSIDENTS ET DES PATIENTS**
Public : Tous publics en relation avec les familles
- H 310 **MODULE 6 : GESTES ET POSTURES – PORT DE CHARGES LOURDES**
Public : Personnels non-soignants des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux
- S 169 **PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES**
Public : Infirmiers, préparateurs en pharmacie hospitalière et cadres de santé
- S 270 **TRAVAIL DE NUIT (DPC)**
Public : Personnels soignants de nuit

AXE 3

GESTION ADMINISTRATIVE

- A 113 **RÉFORME DU FINANCEMENT DES EHPAD : EPRD ET CPOM**
Public : Personnels de directions et administratifs des EHPAD
- A 130 **PLAN DE FORMATION : DE L'ÉLABORATION AU BILAN** **NOUVEAUTÉ**
Public : Personnels chargés de la formation continue
- A 150 **DISPOSITIF MODULAIRE : FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
Public : Personnels administratifs
- A 155 **GESTION ADMINISTRATIVE DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET DOSSIER DU RÉSIDENT** **NOUVEAUTÉ**
Public : Personnels administratifs exerçant dans un établissement médico-social

AXE 4

PÉDAGOGIE, MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE OU D'UN SERVICE

ENCADREMENT

- H 195 **PARCOURS MODULAIRE DES ENCADRANTS**
Public : Tous les cadres de la FPH ou professionnels en charge d'une équipe

FORMATION - TUTORAT

- S 189 **AFN 2017 - ÊTRE TUTEUR DE STAGE (DPC)**
Public : Professionnels de santé des filières soins, rééducation et médico-techniques chargés des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux des établissements de santé et médico-sociaux de la FPH
- S 191 **TUTORAT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE (DPC)**
Public : Professionnels de santé prenant en charge le tutorat des élèves AS et AP

AXE 5

HYGIÈNE, ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

Aucun dispositif prévu pour 2019

AXE 6

SERVICES LOGISTIQUES

T 111 **FORMATION MODULAIRE MÉTHODE HACCP**

Public : Personnels de cuisine

T 170 **FORMATION MODULAIRE POUR LES PERSONNELS DE CUISINE**

Public : Personnels de cuisine

SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE

T 130 **ANFH/ACN 2015 FORMATION INITIALE SSIAP 1**

Public : Tout personnel des services de sécurité incendie

T 131 **ANFH/ACN 2015 FORMATION INITIALE SSIAP 2**

Public : Tout personnel des services de sécurité incendie

ANFH/ACN 2015

T 140 **FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 1**

T 141 **FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 2**

Public : Tout personnel des services de sécurité incendie

ANFH/ACN 2015

T 142 **FORMATION RECYCLAGE SSIAP 1**

T 143 **FORMATION RECYCLAGE SSIAP 2**

Public : Tout personnel des services de sécurité incendie

AXE 7

PRÉPARATION AUX CONCOURS ET FORMATIONS QUALIFIANTES

P 100 **DISPOSITIF DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE EN INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET ÉCOLES SOCIALES**

Public : Tout agent de la Fonction Publique Hospitalière préparant l'entrée dans un Institut de Formation aux métiers sanitaires et sociaux

P 120 **DISPOSITIF DE PRÉPARATION À LA QUALIFICATION**

Public : Agents en Emploi d'Avenir (uniquement pour les contrats signés avant 2017)

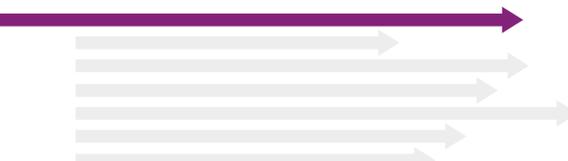


Les programmes détaillés sont disponibles sur www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE FORMATION



Axe 1

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS

H 122

BIENTRAITANCE DES PERSONNES ACCUEILLIES

PUBLIC :

Professionnels de santé exerçant en secteur sanitaire ou médico-social

OBJECTIFS :

- > Connaître le cadre juridique et éthique de la bientraitance,
- > Prévenir les risques de dérives maltraitantes,
- > Identifier les déclinaisons de la bientraitance dans le quotidien des personnes accueillies et les aménagements d'organisation qu'elles nécessitent,
- > Déployer des pratiques bien traitantes et partager cette dynamique avec ses collègues.

ORGANISME :
DEMETER SANTE

DURÉE :
2 jours

ACR

H 130

PRISE EN CHARGE DE LA DÉNUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES

PUBLIC :

Personnels de soins (aides-soignants, infirmiers, AES, ASH, auxiliaire de vie) et personnels de cuisine

OBJECTIFS :

- > Connaître les aspects physiologiques et psychologiques de l'alimentation des personnes âgées,
- > Connaître leurs besoins nutritionnels,
- > Repérer les situations à risques de dénutrition,
- > Repérer les situations à risques des troubles de la déglutition,
- > Connaître les outils de dépistage et de diagnostic de la dénutrition chez la personne âgée,
- > Adapter l'alimentation aux besoins de la personne âgée,
- > Repérer les éléments favorables à l'alimentation de la personne âgée : notion d' "alimentation plaisir", ambiance des repas, posture soignante lors des aides aux repas.

**2 ORGANISMES
RETENUS :**
ADVITAM ou IFSO

DURÉE :
2 jours

ACR

H 131

PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION

PUBLIC :

Personnels issus d'établissements publics de santé

OBJECTIFS :

- > Connaître et comprendre la complexité des troubles de la déglutition en lien avec le polyhandicap, l'âge ou certaines pathologies tant sur le plan pratique que théorique,
- > Savoir repérer les dysfonctionnements, identifier les situations à risques et les signaux d'alerte,
- > Prévenir, rééduquer, surveiller et traiter une personne atteinte de troubles de la déglutition par une adaptation des repas (textures solides, liquides, manger mains...), par son installation physique...
- > Apprendre à identifier une obstruction partielle ou totale des voies respiratoires.

ORGANISME :

TONIC Plus

DURÉE :

2 jours

INSCRIPTION NOMINATIVE

ACR

H 180

CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE - ASH ET PERSONNELS NON SOIGNANTS

PUBLIC :

Personnels non qualifiés en soins : ASH/ASHQ et personnels administratifs, ouvriers et techniciens

OBJECTIFS :

- > Prendre conscience que le vieillissement normal (hors maladies) altère les cinq sens : toucher, odorat, goût, vision et audition, occasionnant ainsi le repli de la personne vieillissante sur elle-même,
- > Apporter un ensemble de connaissances sur la personne âgée : la dépression, la maladie d'Alzheimer, l'hygiène de la personne âgée, les risques d'infection,
- > Repérer les principaux risques liés au vieillissement : les sources de stress, la démence, les chutes, la douleur, la dénutrition, la déshydratation, la presbyacousie,
- > Réfléchir aux besoins et aux attentes de la personne âgée,
- > Connaître l'environnement technique de la personne âgée : connaissance des cannes, déambulateurs et autres fauteuils roulants,
- > Se sensibiliser aux techniques de base de communication avec la personne âgée.

2 ORGANISMES RETENUS :

B. ORELLANA ou IGL

DURÉE :

2 jours

ACR

DISPOSITIF MODULAIRE - FORMATION DES ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX



PUBLIC :

ASH, ASHQ, maîtresses de maison, agents d'entretien qualifiés, C.U.I.-C.A.E.



OBJECTIFS :

> Permettre aux personnels ciblés de trouver leur place au sein de l'institution, de développer leurs compétences techniques et relationnelles auprès des patients, des familles, au sein de l'équipe soignante hospitalière, et de satisfaire aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.



PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

> **Module 1 - Rôle de l'ASH dans l'équipe hospitalière :**
Mieux se situer dans l'équipe de soins et dans l'institution : fonctions, rôles, tâches et périmètre.

> **Module 2 - Communication avec le patient, sa famille et l'équipe :**
Comprendre l'importance de l'écoute et du respect du patient pour son bien-être et celui de sa famille.

> **Module 3 - Préservation de l'autonomie du patient :**

- Apprendre à concourir au maintien de l'autonomie,
- Mettre en œuvre les modalités pratiques dans tous les actes de la vie quotidienne, à partir du degré d'autonomie déterminé par l'équipe soignante.

> **Module 4 - Assistance aux patients dans les actes de la vie quotidienne :**

- Se positionner dans les différents actes de la vie quotidienne,
- Connaître les méthodes pour répondre au mieux à la sécurité du patient et au bien-être physique et psychologique.

> **Module 5 - Le service des repas :**
Identifier l'importance du repas pour le patient et connaître les techniques de service à table ou en chambre.

> **Module 6 - Gestes et postures - port de charges lourdes :**
Connaître les différentes techniques de manipulation de charges lourdes.



ORGANISME :

FORMA SANTE



DURÉE :

1 jour par module

ACR

H 330

DISPOSITIF MODULAIRE : CONSTRUIRE UN PROJET D'ANIMATION ET DES ACTIVITÉS/ATELIERS SPÉCIFIQUES EN INSTITUTION

PUBLIC :

Personnels souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation.

 ORGANISME :
IGL

OBJECTIFS :

> Dispositif modulaire de formation permettant de concevoir des activités adaptées et ainsi permettre aux professionnels de mieux répondre à la mission confiée : l'animation au sein d'une structure étant partie prenante de la réussite de la prise en charge du patient/résident.

 DURÉE :
2 jours par module

ACR

PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

> **Module 1 - L'animation : savoir-faire et savoir-être - conception et organisation**

- Comprendre le sens de l'animation, construire en équipe un projet d'animation adapté,
- Maîtriser les techniques d'animation, savoir évaluer et valoriser la réalisation.

> **Module 2a - Animation d'ateliers mémoire**

- Comprendre le fonctionnement de la mémoire,
- Concevoir un atelier mémoire, savoir l'animer, savoir évaluer et valoriser sa réalisation.

> **Module 2b - Animation d'ateliers de gymnastique douce**

- Comprendre l'intérêt de l'activité gymnastique douce,
- Concevoir un atelier en collaboration avec les professionnels spécialisés,
- Maîtriser les techniques d'animation, savoir évaluer et valoriser la réalisation.

> **Module 2c - Animation d'ateliers créatifs**

- Comprendre l'intérêt des ateliers créatifs,
- Concevoir un atelier en collaboration avec les professionnels spécialisés et ressources externes,
- Savoir animer différentes formes d'ateliers créatifs, savoir évaluer et valoriser la réalisation.

> **Module 2d - Animation d'ateliers sensoriels**

- Identifier les différents mécanismes de la sensorialité,
- Concevoir une séance d'atelier sensoriel, savoir l'animer en intégrant la dimension relationnelle, savoir évaluer et valoriser sa réalisation.

> **Module 2e - Animation d'activités en extérieur - atelier jardinage**

- Comprendre l'intérêt de l'atelier jardinage et les fonctions thérapeutiques,
- Savoir mettre en œuvre et animer en fonction de la saison,
- Savoir évaluer et valoriser la réalisation dans le cadre d'un évènement festif et saisonnier.

> **Module 2f - Animation d'activités "flash"**

- Comprendre le sens de l'animation "flash" pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et démences apparentées,
- Maîtriser les supports et les techniques d'animation,
- Transmettre les éléments d'évaluation à l'équipe.

S 100

SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DES PERSONNES ÂGÉES

PUBLIC :
Personnels de soins

- OBJECTIFS :**
- > Connaître les principes élémentaires de l'hygiène du pied de la personne âgée,
 - > Identifier les personnes qui requièrent des soins spécifiques des pieds,
 - > Pratiquer des soins de pieds en toute sécurité en respectant les limites de son intervention,
 - > Savoir alerter le médecin et les spécialistes si besoin.

ORGANISME :
IRFA Evolution

DURÉE :
2 jours
Groupe limité à
8 participants

ACR

S 101

VALORISER L'IMAGE DE LA PERSONNE ÂGÉE EN INSTITUTION

PUBLIC :
Personnels exerçant auprès des personnes âgées

- OBJECTIFS :**
- > Développer la qualité de la relation à la personne âgée à travers les techniques des soins esthétiques,
 - > Réaliser les soins esthétiques de base adaptés à la personne âgée,
 - > Donner des conseils d'hygiène, de beauté, de confort dans le respect de la personne âgée,
 - > Intégrer les soins esthétiques dans le projet de soin de la personne âgée,
 - > Orienter la personne vers un professionnel spécialisé.

ORGANISME :
FORMA SANTÉ

DURÉE :
3 jours

ACR

S 120

COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DÉMENTIELS **DPC**

PUBLIC :
Personnels de soins exerçant auprès des personnes atteintes de ces troubles

- OBJECTIFS :**
- > Actualiser ses connaissances sur les différentes démences,
 - > Accompagner l'utilisateur avant de "prendre en charge" une pathologie,
 - > Comprendre l'impact de la pathologie sur le rapport de l'utilisateur à lui-même, son rapport à l'autre, au temps, à l'environnement,
 - > Identifier les leviers et champs d'action de l'AS et l'ASH pour compenser les troubles et maintenir les potentialités de l'utilisateur,
 - > Maintenir l'autonomie aux temps-clés du quotidien,
 - > Poursuivre la démarche d'amélioration continue.

ORGANISME :
FORMA SANTÉ

DURÉE :
3 jours (2 + 1)

INSCRIPTION NOMINATIVE

ACR

S 122

ALZHEIMER : QUELLES TECHNIQUES DE SOINS ? DPC**PUBLIC :**

Professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AES, AVS, ASH, IDE, psychologues, professionnels de rééducation).

OBJECTIFS :

- > S'approprier des techniques d'écoute et de communication pertinentes avec le patient et sa famille,
- > Apprendre à gérer les troubles du comportement des personnes ayant une maladie d'Alzheimer et leur dispenser des soins,
- > Acquérir des techniques de soins adaptées,
- > Construire des "projets" adaptés aux situations liées à la maladie d'Alzheimer.

ORGANISME :
FORMA SANTÉ

DURÉE :
3 jours (2 + 1)

INSCRIPTION NOMINATIVE**ACR**

S 125

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES**PUBLIC :**

Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, AVS, services de gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, cancérologie, réanimation...

OBJECTIFS :

- > Connaître et maîtriser les techniques d'hygiène bucco-dentaire de manière à assurer une prise en charge conforme aux bonnes pratiques,
- > Identifier les besoins spécifiques en hygiène bucco-dentaire (handicap, dépendance, troubles cognitifs, maladies chroniques, soins palliatifs...).

**2 ORGANISMES
RETENUS :**
IFSO ou IGL

DURÉE :
2 jours

ACR

S 126

PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES EN EHPAD

 **PUBLIC :**
Personnels de soins exerçant en EHPAD

-  **OBJECTIFS :**
- > Connaître les différentes pathologies psychiatriques, leurs caractéristiques et leurs manifestations,
 - > Identifier les besoins spécifiques ainsi que les soins adaptés à ces besoins,
 - > Connaître les différents traitements prescrits,
 - > Acquérir des compétences nouvelles dans l'accompagnement relationnel, avec ses limites et les techniques à adapter dans les actes quotidiens,
 - > Renforcer la cohérence des pratiques de l'équipe pluri-professionnelle,
 - > Encourager à se faire aider par des ressources spécialisées extérieures.

 **ORGANISME :**
ADVITAM

 **DURÉE :**
3 jours (2 + 1)

ACR

S 130

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

DPC

 **PUBLIC :**
Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants...

-  **OBJECTIFS :**
- > Définir les connaissances et les compétences des équipes de soignants dans le domaine de la prise en charge de la douleur,
 - > Comprendre le phénomène douloureux, le reconnaître et l'évaluer,
 - > Savoir utiliser des outils d'évaluation de la douleur et réaliser un entretien d'appréciation de la douleur,
 - > Connaître les différents traitements de la douleur : traitements et techniques corporels, antalgiques,
 - > Développer un projet d'amélioration de la prise en charge de la douleur.

 **ORGANISME :**
ADVITAM

 **DURÉE :**
3 jours (2 + 1)

INSCRIPTION NOMINATIVE

ACR

S 140

MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

PUBLIC :

Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes

OBJECTIFS :

- > Apprendre à préserver et à stimuler les capacités physiques et motrices des personnes âgées pour favoriser et maintenir leur autonomie,
- > Améliorer les conditions de travail des personnels exerçant auprès de personnes âgées ou handicapées vieillissantes pour réduire la pénibilité des tâches et la fatigue professionnelle.

ORGANISME :
INFOR SANTÉ

DURÉE :
3 jours (2 + 1)

ACR

S 142

PRÉVENTION DES CHUTES DE LA PERSONNE DÉPENDANTE

PUBLIC :

ASH, AES, AS, IDE, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé

OBJECTIFS :

- > Connaître la réglementation en vigueur,
- > Connaître les causes et les facteurs déclenchant les chutes,
- > Identifier les outils de recensement et d'évaluation du risque,
- > Comprendre les conséquences physiques, psychiques et sociales des chutes chez la personne dépendante,
- > Analyser l'événement et mettre en place des actions correctives.

ORGANISME :
EFORS

DURÉE :
3 jours

ACR

S 145

PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

PUBLIC :

Professionnels de santé exerçant en secteur sanitaire ou médico-social

OBJECTIFS :

- > Permettre un repérage précoce des personnes à risque suicidaire élevé,
- > Améliorer la prise en charge des personnes ayant réalisé une tentative de suicide afin de réduire le risque de récurrence.

ORGANISME :
DEFITEM

DURÉE :
2 jours

ACR

S 161

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE EN EHPAD

PUBLIC :

Personnels des services de soins exerçant en EHPAD

OBJECTIFS :

- > Appréhender la fin de vie,
- > Accompagner les personnes en fin de vie ainsi que leur famille,
- > Connaître les principaux rites liés à la mort,
- > Apprendre à prendre soin de soi et de ses collègues.

ORGANISME :
ACET

DURÉE :
3 jours (2 + 1)

ACR

S 173

ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

DPC

PUBLIC :

Aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, auxiliaires de vie sociale des services PASA, UHR, USLD

OBJECTIFS :

- > Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 h),
- > Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne (21 h) en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie,
- > Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 h),
- > Comprendre, interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 h),
- > Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 h).

ORGANISME :
IRFSS CROIX ROUGE

DURÉE :
20 jours répartis en
5 x 4 jours soit un
parcours total de 140 h

INSCRIPTION NOMINATIVE

Groupe limité
à 12 participants

Validation du parcours
si 140 heures effectuées

ACR / CNSA

S 230

NOUVEAUTÉ

INTIMITÉ ET SEXUALITÉ DES PERSONNES ÂGÉES EN EHPAD

- PUBLIC :**
Professionnels intervenant auprès des personnes âgées
- OBJECTIFS :**
- > Comprendre et accepter le droit de la vie privée de la personne âgée sur le registre de sa vie affective voire de sa vie sexuelle en institution,
 - > Intégrer la prise en compte de la vie affective et de la sexualité de la personne âgée dans le projet institutionnel.

ORGANISME :
 FORMAVENIR

DURÉE :
 2 jours

ACR

S 280

INTÉGRER LA TÉLÉMÉDECINE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS/RÉSIDENTS

DPC

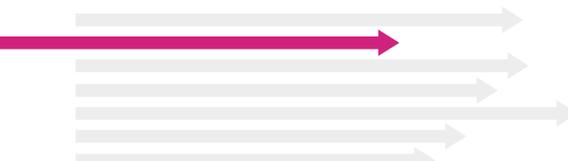
- PUBLIC :**
Personnels des points de consultation chargés d'assister le patient/résident au cours de la télé expertise ou téléconsultation
- OBJECTIFS :**
- > Identifier les étapes de la télé expertise ou téléconsultation,
 - > Connaître son rôle dans la télé expertise ou téléconsultation,
 - > Comprendre ce que l'expert attend du soignant et du patient/résident,
 - > Acquérir le comportement et les gestes adaptés.

ORGANISME :
 IRFSS CROIX ROUGE

DURÉE :
 1 jour - sur site ou dans les locaux IRFSS

INSCRIPTION NOMINATIVE

AFR



Axe 2

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

H 102

AFGSU NIVEAU 1



PUBLIC :

Personnels administratifs, techniques et ouvriers



OBJECTIFS :

- > Prodiguer les premiers secours par des gestes simples et adaptés,
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours,
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 1.



ORGANISME :

IFSU



DURÉE :

2 jours

AFR

à hauteur de 70% sur le coût pédagogique

H 103

AFGSU NIVEAU 2



PUBLIC :

Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de la santé publique : médecins, sages-femmes, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, manipulateurs électro-radiologie médicale, diététiciennes...

Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU : préleveurs de laboratoire, aides-soignants, ambulanciers



OBJECTIFS :

- > Utiliser des techniques non invasives,
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours,
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 2.



ORGANISME :

FORMA SANTÉ



DURÉE :

3 jours

AFR

à hauteur de 70% sur le coût pédagogique

H 105

RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 1

 | **PUBLIC :**

Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 1

 | **OBJECTIFS :**

> Maintenir ses compétences à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

 | **ORGANISME :**

IFSU

 | **DURÉE :**

1 jour

AFR

à hauteur de 70% sur le coût pédagogique

H 106

RECYCLAGE AFGSU NIVEAU 2

 | **PUBLIC :**

Personnels titulaires de l'AFGSU de niveau 2

 | **OBJECTIFS :**

> Maintenir ses compétences à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

 | **ORGANISME :**

FORMA SANTÉ

 | **DURÉE :**

1 jour

AFR

à hauteur de 70% sur le coût pédagogique

DISPOSITIF MODULAIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ

 **PUBLIC :**
Tous publics

Module 1 - Prévention et gestion, en communication positive, des situations de violence et d'agressivité

-  **OBJECTIFS :**
- > Connaître et mieux comprendre les phénomènes d'agressivité et de violence et en appréhender les spécificités en milieu d'accompagnement et de soin,
 - > Comprendre et analyser les processus et les facteurs d'agressivité et de violence,
 - > Savoir prévenir un comportement agressif et mettre en pratique des outils de communication en cas de conflits avérés avec agressivité,
 - > Cerner et s'appropriier les pratiques attendues face à une situation de violence,
 - > Gérer l'agressivité et la violence avec des personnes souffrant de troubles de comportements et / ou de démence,
 - > Gérer l'après-crise : savoir communiquer en équipe dans les situations rencontrées et en tirer les enseignements,
 - > Savoir organiser la prévention de l'agressivité et de la violence au niveau institutionnel.

Module 2 - Apprentissage de techniques élémentaires de préservation face à des personnes au comportement violent avéré ou à la gestuelle incontrôlable

PRE-REQUIS : Avoir suivi le module 1 ou pouvoir justifier de sa participation à une formation identique dans les 4 années.

-  **OBJECTIFS :**
- > Savoir décrypter plusieurs signes annonciateurs d'un passage à l'acte agressif,
 - > Savoir désamorcer une situation de violence,
 - > Avoir la bonne attitude psychologique en cas d'agression,
 - > Maîtriser les techniques de neutralisation, les techniques de défense et les situations les plus couramment rencontrées.

 **ORGANISME :**
FORMA SANTÉ

 **DURÉE :**
Module 1 :
3 jours (2 + 1)

Module 2 :
2 jours

ACR

H 112

PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE

PUBLIC :

Personnels des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS :

- > Définir et analyser l'usure professionnelle et ses manifestations,
- > Élaborer une démarche de prévention et de gestion des difficultés rencontrées au quotidien sur son poste de travail.

ORGANISME :

en cours de consultation

DURÉE :

non déterminée

ACR

H 123

GESTION DES CONFLITS AVEC LES FAMILLES DES RÉSIDENTS ET DES PATIENTS

PUBLIC :

Tous publics en relation avec les familles

OBJECTIFS :

- > Comprendre les dynamiques familiales et leurs incidences sur la relation Institution/Famille/Résident ou Patient,
- > Appréhender la notion de conflits et en connaître les mécanismes et les canaux d'expression,
- > Savoir anticiper et limiter les conflits avec les familles,
- > Quand le conflit survient : développer des compétences relationnelles afin de mieux gérer les situations conflictuelles sans et avec agressivité.

ORGANISME :

FORMA SANTÉ

DURÉE :

2 jours

ACR

H 310

MODULE 6 - GESTES ET POSTURES – PORT DE CHARGES LOURDES

PUBLIC :

Personnels non-soignants des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS :

- > Connaître les différentes techniques de manipulation de charges lourdes.

ORGANISME :

FORMA SANTÉ

DURÉE :

1 jour

ACR

S 169

PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES

 **PUBLIC :**

Infirmiers, préparateurs en pharmacie hospitalière et cadres de santé

 **OBJECTIFS :**

- > Comprendre comment se construit un accident médicamenteux,
- > Identifier les facteurs pouvant favoriser la construction des accidents médicamenteux évitables,
- > Connaître les recommandations et la législation dans ce domaine,
- > Savoir analyser un accident, connaître les outils d'analyse,
- > Faire le lien entre les jurisprudences et les règles de bonnes pratiques applicables sur le circuit du médicament,
- > Identifier les écarts entre son organisation et les recommandations à chaque étape composant le circuit du médicament,
- > Identifier des pistes d'amélioration pour permettre la construction d'un plan d'actions.

 **ORGANISME :**
FORMA SANTÉ

 **DURÉE :**
2 jours

ACR

S 270

TRAVAIL DE NUIT

DPC

 **PUBLIC :**

Personnels soignants de nuit

 **OBJECTIFS :**

- > Acquérir les connaissances spécifiques concernant la physiologie du sommeil,
- > Identifier les difficultés liées au travail de nuit en vue d'ébaucher des solutions,
- > Identifier le cadre spécifique du travail de nuit,
- > Identifier les problématiques propres au travail de nuit,
- > Développer la communication et la collaboration avec les équipes de jour,
- > Identifier des axes d'amélioration individuels et collectifs en vue d'assurer la continuité des soins,
- > Identifier les manifestations d'angoisse, d'anxiété, de stress liées à la nuit,
- > Faire face aux situations difficiles la nuit,
- > Établir son plan personnel de prévention et d'amélioration.

 **ORGANISME :**
INFOR SANTÉ

 **DURÉE :**
3 jours

INSCRIPTION NOMINATIVE

ACR



Axe 3

GESTION ADMINISTRATIVE

A 113

RÉFORME DU FINANCEMENT DES EHPAD : EPRD ET CPOM

 **PUBLIC :**

Personnels de directions et administratifs des EHPAD

 **OBJECTIFS :**

- > Connaître et savoir appliquer les principes, le cadre réglementaire et le calendrier des nouvelles dispositions :
 - les CPOM,
 - la tarification "à la ressource" et l'EPRD,
 - le portail national d'information sur les tarifs des EHPAD.

 **ORGANISME :**

KPMG

 **DURÉE :**

3 jours (2 + 1)

ACR

A 130

PLAN DE FORMATION : DE LA CONCEPTION À L'ÉVALUATION

NOUVEAUTÉ

 **PUBLIC :**

Personnels chargés de la formation continue

 **OBJECTIFS :**

- > Repérer les missions et les responsabilités relatives au métier de chargé de la formation continue,
- > Comprendre le rôle des différentes instances et la logique des acteurs en présence,
- > Repérer les liens entre le plan de formation et les projets institutionnels et du territoire,
- > Construire un plan de formation avec les différents dispositifs de formation,
- > Savoir adapter sa communication aux différents publics visés.

 **ORGANISME :**

EMS

 **DURÉE :**

3 jours (2 + 1)

AFR

A 150

DISPOSITIF MODULAIRE - FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



PUBLIC :

Personnels administratifs



OBJECTIFS :

> Assister le directeur et le responsable de service RH dans la gestion quotidienne du personnel.



PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

- > **Module 1 : Statut du personnel hospitalier non médical**
- > **Module 2 : Contrats de travail**
- > **Module 3 : L'avancement**
- > **Module 4 : Modalités de décompte du temps de travail**
- > **Module 5 : Gestion de la paie du personnel non médical**
- > **Module 6 : Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles**



ORGANISME :

OBEA



DURÉE :

1 à 3 jours selon le module

ACR

A 155

GESTION ADMINISTRATIVE DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET DOSSIER DU RÉSIDENT

NOUVEAUTÉ



PUBLIC :

Personnels administratifs exerçant dans un établissement médico-social



OBJECTIFS :

- > Développer et renforcer les connaissances et la pratique des agents d'administration dans les domaines de la gestion administrative,
- > Comprendre et acquérir les connaissances et savoir-faire dans le domaine,

Un test de positionnement sera accessible via une plateforme *e-learning*.



ORGANISME :

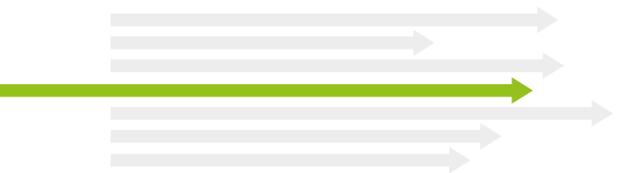
PARTULA



DURÉE :

3 jours (2 + 1)

ACR



Axe 4

PÉDAGOGIE, MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE OU D'UN SERVICE

ENCADREMENT

H 195

PARCOURS MODULAIRE DES ENCADRANTS

 | PUBLIC :

Tous les cadres de la FPH : secteur soin, administratif, logistique, technique ou professionnels en charge d'une équipe

 | OBJECTIFS :

- > Intégrer les évolutions de l'organisation de la santé dans leur management,
- > Prendre leur place dans l'organisation et l'évolution de leur établissement,
- > Donner du sens aux politiques de santé et politique institutionnelle auprès de leur équipe,
- > Développer leurs compétences managériales,
- > Mener des projets dans leur établissement,
- > S'inscrire dans l'opérationnalité et dans la stratégie suivant le poste occupé.

Le parcours comprendra un module d'auto-positionnement obligatoire pour construire son parcours de développement de compétences, complété de 9 modules selon les domaines de compétences.

 | ORGANISME :
CNEH

 | DURÉE :
1 à 4 jours
selon les modules

AFR
pour le module auto-positionnement

ACR
pour les 9 autres modules

FORMATION - TUTORAT

S 189

AFN 2017 - ÊTRE TUTEUR DE STAGE

DPC

PUBLIC :

Professionnels de santé de filière soins, rééducation et médico-techniques chargés des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux des établissements de santé et médico-sociaux de la FPH

OBJECTIFS :

- > Se positionner en tant que tuteur pour favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences,
- > Renforcer ses compétences en pédagogie,
- > Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants,
- > Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité.

 ORGANISME :
SYNERGIES DCF

 DURÉE :
4 jours (2 + 2)

INSCRIPTION NOMINATIVE

ACR

S 191

TUTORAT DES ÉLÈVES AIDES-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

DPC

PUBLIC :

Professionnels de santé prenant en charge le tutorat des élèves AS & AP

OBJECTIFS :

- > Connaître et s'approprier les éléments du référentiel métier : activités, compétences et formation,
- > Comprendre l'articulation entre le projet d'encadrement du stagiaire et les objectifs visés par l'IFAS (référentiel de formation),
- > Savoir utiliser des outils d'accompagnement efficaces : livret d'accueil, référentiel d'activités et de compétences propres à l'établissement, parcours d'apprentissage en lien avec le livret de stage,
- > S'initier à l'analyse des pratiques et à l'évaluation,
- > Apprendre à conduire les différents entretiens : accueil, encouragement, suivi, recadrage, bilan.

 ORGANISME :
IFSO

 DURÉE :
2 jours

INSCRIPTION NOMINATIVE

ACR



Axe 6

SERVICES
LOGISTIQUES

T 111

FORMATION MODULAIRE MÉTHODE HACCP

 **PUBLIC :**
Personnels de cuisine

 **OBJECTIFS :**

Module 1 - méthode HACCP - acquisition de base

- > Connaître les bases en hygiène,
- > Identifier les points essentiels de la réglementation relative à l'hygiène alimentaire et applicable en restauration collective,
- > Connaître les principes de la méthode et acquérir les outils nécessaires pour s'assurer de sa mise en œuvre et de son suivi.

Module 2 - méthode HACCP - points avancés

- > Réaliser une étude de risque HACCP,
- > Rédiger les procédures de bonnes pratiques d'hygiène,
- > Maîtriser les outils de conception d'un dispositif HACCP,
- > Vérifier l'efficacité de son PMS.

 **ORGANISME :**
ZANETTI CONSULTANT

 **DURÉE :**

Module 1 :
1 jour

Module 2 :
1 jour
+ ½ journée de visite
d'accompagnement

ACR

T 170

DISPOSITIF MODULAIRE POUR LES PERSONNELS DE CUISINE



PUBLIC :

Personnels de cuisine



OBJECTIFS :

Les besoins peuvent être différents d'une structure à une autre, suivant les pathologies accueillies, aussi l'ANFH Centre-Val de Loire souhaite proposer des modules distincts et courts pour les modules suivants :

Dans chacun des modules, l'accent sera mis sur le respect de :

- La bonne hygiène en restauration collective.
- Les prescriptions de repas par le médecin, la diététicienne.
- La lutte contre le gaspillage.

> **Module 1** : apprendre les différentes cuissons de base en collectivité : blanchiment d'étuvage, cuisson au gril, cuisson à la vapeur, aliments sautés, rendre la présentation plus agréable, plus accessible, suivant les quantités, la technique utilisée, la taille des portions, la lutte contre le gaspillage, élaborer un menu adapté au patient/résident en prenant en compte la qualité organoleptique des aliments...

> **Module 2** : réaliser un repas en utilisant les différentes textures : moulinées, mixées, liquides, semi-liquides, enrichies, hachées, "manger-mains", rendre la présentation plus agréable, plus accessible, suivant les quantités, la technique utilisée, la taille des portions, la lutte contre le gaspillage, élaborer un menu adapté au patient/résident en prenant en compte la qualité organoleptique des aliments...

> **Module 3** : apprendre à adapter les menus à certaines pathologies : hyposodé, hypocalorique, diabétique, etc., rendre la présentation plus agréable, plus accessible, suivant les quantités, la technique utilisée, la taille des portions, la lutte contre le gaspillage, élaborer un menu adapté au patient/résident en prenant en compte la qualité organoleptique des aliments...



ORGANISME :

AFPA



DURÉE :

13 actions de formation pour 2 jours chacune.

Programme détaillé fourni sur demande

ACR

SERVICES SÉCURITÉ INCENDIE

T 130

ANFH/ACN 2015 FORMATION INITIALE SSIAP 1

T 131

ANFH/ACN 2015 FORMATION INITIALE SSIAP 2

 **PUBLIC :**

Tout personnel des services de sécurité incendie

 **OBJECTIFS :**

> Préparer le diplôme requis

OU

> Acquérir le diplôme requis pour pouvoir exercer les différentes fonctions de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes, en conformité avec la réglementation en vigueur (SSIAP 1, 2 - formation initiale, recyclage et remise à niveau),

> Appréhender les obligations réglementaires relatives aux différents diplômes de sécurité incendie et d'assistance à personnes,

> Acquérir les savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'occupation de son poste de travail,

> Réaliser l'évaluation préalable à l'obtention du diplôme correspondant.

 **ORGANISME :**

MB FORMATION

 **DURÉE :**

10 jours répartis
en 2 x 5 jours pour
chacun des SSIAP

 **LIEU :**

Site ODYSSEE
à VEIGNÉ (37)

ACN

T 140

ANFH/ACN 2015 FORMATION REMISE À NIVEAU SSIAP 1 - SSIAP 2

T 141

T 142

ANFH/ACN 2015 FORMATION RECYCLAGE SSIAP 1 - SSIAP 2

T 143

 **PUBLIC :**

Tout personnel des services de sécurité incendie

 **OBJECTIFS :**

> Être informé des principales évolutions réglementaires, des équipements et matériels de secours en IGH et ERP,

> Être capable d'identifier et de comprendre les évolutions réglementaires, les grands principes de prévention en ERP et IGH et leur mise en œuvre par les règlements.

 **ORGANISME :**

MB FORMATION

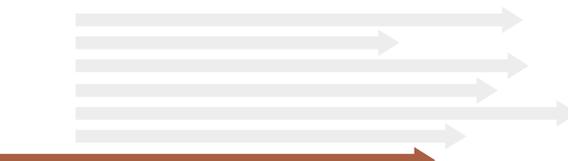
 **DURÉE :**

Remise à niveau : 3 jours
Recyclage : 2 jours

 **LIEU :**

Site ODYSSEE
à VEIGNÉ (37)

ACN



Axe 7

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

P 100

DISPOSITIF DE PRÉPARATION AUX CONCOURS D'ENTRÉE EN INSTITUTS DE FORMATIONS SANITAIRES ET ÉCOLES SOCIALES

Un dispositif pour apporter une aide aux directions des ressources humaines à plusieurs niveaux :

- Anticiper les besoins d'accompagnement de chacun
- Planifier les départs en formation
- Réduire le nombre d'abandons

Un dispositif pour permettre aux agents de la Fonction Publique Hospitalière de réussir le concours d'entrée dans un Institut, de suivre la formation, d'intégrer le cursus dans leur vie professionnelle et personnelle tout au long du parcours, de se préparer à changer de métier.

3 étapes :

1. Le positionnement d'une durée de 2 jours (1 + 1) comprenant des tests écrits + une restitution individuelle + un entretien de motivation + un travail personnalisé sur le parcours de qualification.
Les résultats seront destinés aux candidats.
Les préconisations de formation seront destinées aux agents et à l'établissement employeur.
 2. La remise à niveau permettant d'acquérir des savoirs de base, de se préparer à être en formation.
 3. La préparation au concours comprenant des épreuves écrites et orales permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour passer le concours, de se préparer à être en formation.
-

PUBLIC :

Tout agent de la Fonction Publique Hospitalière préparant l'entrée dans un Institut de Formation aux métiers Sanitaires et Sociaux

 **ORGANISME :**
En cours de consultation

 **DURÉE :**
Non déterminée

Seuls le positionnement et la remise à niveau seront pris en charge sur des crédits régionaux (hors enveloppe des crédits formation de l'établissement)



Thèmes des AFN 2016

Les actions de formation nationales, portant sur des thématiques innovantes, en lien avec l'actualité et les orientations nationales de santé publique, peuvent être reprises en actions de formations coordonnées sur demande à adresser au pôle formation de l'ANFH Centre-Val de Loire.

THÈMES ANFH 2016	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées	3 jours (2+1)	IFSO
Amélioration de la pertinence des soins en équipe	3 jours (2+1) 3h à distance	GRIEPS
Optimisation logistique et circuit d'approvisionnement	3 jours (2+1)	CKS EDUCATION
Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale	3 jours (2+1)	GRIEPS
Conduire un projet de mise en œuvre du télétravail	Module 1 : 3 jours Module 2 : 1 jour	CITICA
Prise en charge de qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle	3 jours (2+1)	GRIEPS
Amélioration de la prise en charge du patient au sein de l'établissement par une gestion des lits efficiente	3 jours (2+1)	ELSE CONSULTANTS ou FORMAVENIR

CONTACTS

COUTON Nathalie
Tél. 02 54 74 98 46
n.couton@anfh.fr

LIARD Laëtitia
Tél. 02 54 74 98 45
l.liard@anfh.fr

Consultez les programmes AFN 2016 sur www.anfh.fr/centre



Onglet



MES OUTILS EN LIGNE

Thèmes des AFN 2017



THÈMES ANFH 2017	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
Être tuteur de stage : optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux	4 jours (2+2)	IFSO ou SYNERGIES DCF
Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée	2 jours en continu	FORMAVENIR PERFORMANCES
Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la fonction publique hospitalière	3 jours (2+1)	EMS
Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive	3 jours (2+1)	SHAM
Améliorer la communication avec le patient et autour du patient	3 jours (2+1)	ANTIDOTE EXPERTISE
L'humour en situation professionnelle	3 jours (2+1)	FORMAVENIR PERFORMANCES ou NONAKA CONSEIL
	3 jours en continu	
Développement durable et pratiques professionnelles	3 jours (2+1)	GÉNÉRALE D'INNOVATION
Coopérations et complémentarité territoriales	2 jours en continu	CNEH

CONTACTS

COUTON Nathalie
Tél. 02 54 74 98 46
n.couton@anfh.fr

LIARD Laëticia
Tél. 02 54 74 98 45
l.liard@anfh.fr



Consultez les programmes AFN 2017 sur www.anfh.fr/centre

Onglet

 **MES OUTILS EN LIGNE**



Thèmes des AFN 2018

THÈMES ANFH 2018	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
<p>Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail (QVT) dans les ETS de la FPH</p> <p>MODULE 1 : Être acteur opérationnel de la QVT dans son équipe</p> <p>MODULE 2 : Piloter stratégiquement et opérationnellement la démarche de QVT dans son établissement</p>	<p>Mod 1 : 2 jours (1+1) intersession de 6 à 8 semaines</p> <p>Mod 2 : 3 jours (2+1) intersession de 6 à 8 semaines</p>	<p>CNEH ou AXXIS Formation Santé</p>
<p>Formation des professionnels de santé en matière de vigilance, de prévention, de protection et de réaction dans le cadre de l'amélioration de la sécurité globale des ETS de santé</p> <p>MODULE 1 : Contribuer à la structuration du plan de sécurisation de l'établissement en acquérant la culture de la sécurité</p> <p>MODULE 2 : Collaborer à la mise en œuvre et au suivi du plan de sécurisation de l'établissement</p>	<p>Mod 1 : 1 jour</p> <p>Mod 2 : 1 jour</p>	<p>FORMAVENIR PERFORMANCES</p>
<p>Mise en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP</p>	<p>3 jours (2+1) intersession de 2 mois</p>	<p>CESIFORM ou INFOR SANTÉ SARL</p>
<p>Reclassement professionnel et reconversion</p>	<p>3 jours (2+1) intersession de 1 à 2 mois</p>	<p>GROUPE ENEIS ou INITIATIVE PRÉVENTION</p>
<p>Comment intégrer les nouveaux modes d'apprentissage dans la politique formation et déterminer les méthodes pédagogiques appropriées ?</p>	<p>2 jours</p>	<p>ECS COMPÉTENCES</p>
<p>Accompagnement et prise en charge des adultes avec troubles du spectre autistique (TSA)</p>	<p>3 jours (2+1)</p>	<p>ANTIDOTE EXPERTISE</p>
<p>Les soins de support en cancérologie</p>	<p>2 jours (1+1) intersession de 1 à 2 mois</p>	<p>FORMAVENIR PERFORMANCES</p>
<p>Prise en charge de la douleur et de la souffrance dans les maladies neuro-dégénératives (en ETS de santé et en EHPAD)</p>	<p>3 jours (2+1) intersession de 2 à 3 semaines</p>	<p>IFSO</p>

CONTACTS

COUTON Nathalie
Tél. 02 54 74 98 46
n.couton@anfh.fr

LIARD Laëtitia
Tél. 02 54 74 98 45
l.liard@anfh.fr



Consultez les programmes AFN 2018 sur www.anfh.fr/centre

Onglet

 **MES OUTILS EN LIGNE**



Thèmes des AFN 2019

LES ACTIONS DE FORMATION NATIONALES PROPOSÉES PAR LA DGOS ET L'ANFH POUR 2019 SONT LES SUIVANTES :

A - **5 thématiques** proposées par la DGOS :

- Repérer, prendre en charge et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail.
- Acquérir de nouvelles compétences au service d'un exercice managérial territorialisé.
- Prise en charge du psycho traumatisme.
- Sensibiliser au repérage et dépistage précoce des enfants avec troubles du neuro développement dont les troubles autistiques (TSA).
- Former les professionnels des EHPAD aux troubles cognitifs, à la démence et aux prises en charge non médicamenteuses des troubles du comportement.

B - **3 thématiques** issues des propositions des régions :

- L'ère du digital dans la relation patient/soignant (I'E-SANTE).
- Stratégie du codage et incidence sur la tarification.
- La place de chacun dans la résolution de problème.

Ces actions de formation sont en cours d'achat au moment de l'impression

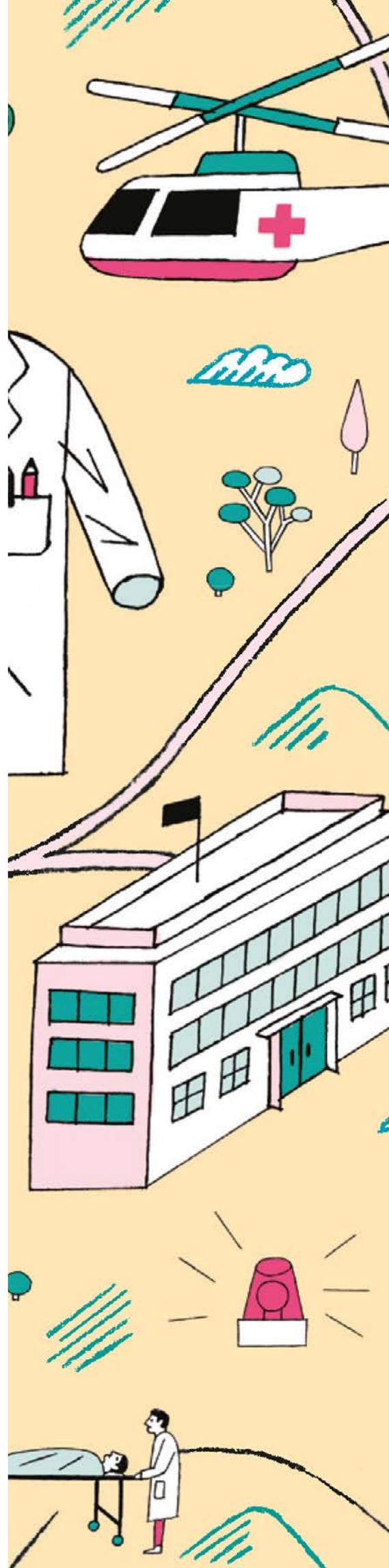


Consultez les programmes AFN 2019 sur www.anfh.fr/centre

Onglet



MES OUTILS EN LIGNE



L'ANFH soutient les professionnels hospitaliers pour la mise en place des GHT

L'OFFRE DE FORMATION ANFH GHT

L'offre de l'ANFH est articulée avec le plan national d'accompagnement à la mise en œuvre des GHT élaboré par la DGOS, en lien avec différents acteurs (ARS, FHF, ANAP, EHESP, CNG...)

L'offre de formations comprend, à ce jour :

- > Formation "coopérations & complémentarités territoriales".
- > Formation (co-développement) "résolution de cas pratiques en équipes de direction".
- > Formation-action "coordination de la formation continue au sein d'un GHT".
- > Formation des responsables et chargés de formation au sein de GHT.
- > Formations à destination des directeurs Système d'informations (SI), responsables et collaborateurs des services SI.
- > En cours de construction : Formations en lien avec l'évolution de la fonction achat au sein du GHT.



Les programmes sont disponibles sur www.anfh.fr/etablisements/groupelements-hospitaliers-de-territoires

Le Groupement hospitalier de territoire (GHT) a pour missions de permettre aux établissements de construire une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient et de contribuer à assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité.

Dans chaque groupement, les établissements ont élaboré un projet médical partagé garantissant une offre de proximité ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours. Le GHT assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements.



Le Guide de la Coordination de la formation dans les GHT est disponible sur www.anfh.fr/publications/coordination-de-la-formation-dans-les-ght

UN ENSEMBLE D'OUTILS EST PRÉVU POUR RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DANS LES GHT

- > Des outils d'aide à l'achat de formation à disposition des établissements : la Plateforme d'achat ANFH, Alfresco (modèles de DCE, de conventions...), la centrale d'achat.
- > La prise en compte du GHT et des différentes dimensions de la coordination de la formation, dans l'identification des besoins et la définition des fonctionnalités futures de Gesform Evolution.
- > Pendant la phase transitoire, une proposition de gestion financière, par l'ANFH, d'actions collectives achetées au sein du GHT.
- > Un guide sur la coordination de formations dans les GHT.
- > Une proposition de cartographies des métiers à l'échelle des GHT (consolidation des données-métiers des établissements participant à une cartographie régionale, sous réserve de leur accord) qui a été retenue par l'ANFH Centre.

Pour toute programmation, veuillez contacter le pôle formation de la délégation.

CONTACT

LIARD Laëtitia

Tél. 02 54 74 98 45 > l.liard@anfh.fr



L'ANFH, centrale d'achat des établissements de la FPH

L'ANFH SOUTIEN LES ACTEURS EN CHARGE DE L'ACHAT DE FORMATION

L'ANFH est une centrale d'achat. Elle contractualise donc les marchés de formation pour le compte des établissements.

Toutes les thématiques achetées par l'ANFH peuvent être redéployées pour votre établissement ou votre GHT.

Fin 2018, un outil en ligne permettra d'accéder et de commander directement les formations ANFH.

L'ANFH propose un ensemble d'outils pour simplifier les achats de formation et respecter les règles définies par le Code des Marchés Publics.

PLATEFORME D'ACHAT DE PRESTATIONS DE FORMATION :

Cet outil, accessible via le site internet de l'ANFH, permet de dématérialiser la gestion de l'ensemble de la procédure d'achat y compris la réception des offres et la contractualisation des marchés. Il a vocation à faciliter l'application de la réglementation des marchés publics et à simplifier la conduite des achats de formations.

L'ANFH accompagne les utilisateurs de la plateforme (formation et assistance téléphonique).

**Une seule adresse :
plateforme.achat@anhf.fr**

OUTIL D'AIDE À L'ACHAT DE FORMATION (ALFRESCO) :

L'ANFH met à disposition de ses établissements adhérents un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation : la base documentaire ALFRESCO, accessible via la page d'accueil de la plateforme d'achat de formation.

Cette base documentaire propose des guides et fiches pratiques pour aider les établissements à la compréhension de la réglementation des marchés publics, et des modèles de documents pour faciliter sa mise en application dans le cadre des achats de formation réalisés pour un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs (groupements de commande).

**[www.anfh.fr/etablissements/
acheter-une-prestation-de-
formation](http://www.anfh.fr/etablissements/acheter-une-prestation-de-formation)**



Accompagnement des projets personnels de formation

La conseillère en dispositifs individuels se tient à votre disposition pour vous aider à accompagner les agents de votre établissement en matière de projets individuels de formation.



LE BILAN DE COMPÉTENCES

permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.



LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

propose aux agents de financer un projet personnel de formation pour accéder à un changement d'activité ou de profession, élargir le champ culturel, la vie sociale ou aboutir à un niveau de qualification supérieur.



La partie "Dispositifs Individuels" du Fil Rouge vous permet de donner un premier niveau d'information aux agents.



N'hésitez pas à communiquer aux agents les coordonnées de la page web "Services aux agents" de l'ANFH Centre !



L'ANFH Centre met à votre disposition de nombreuses informations sur les DISPOSITIFS INDIVIDUELS. Vous pouvez les découvrir sur www.anfh.fr/centre

Onglet



SERVICES AUX AGENTS



Des livrets peuvent être commandés gratuitement sur le site

CONTACT

Martine SOARES

Tél. 02 54 74 98 44 > m.soares@anfh.fr

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES : le mardi et le jeudi 9h15 - 12h30 et 13h30 - 16h05

Accompagnement des projets personnels de formation

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des formations permettant l'accès à des diplômes du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministère chargé de la santé. Une liste complémentaire des diplômes a été arrêtée par le Bureau National ANFH.

Les instances régionales de l'ANFH Centre sont chargées d'affecter les fonds mutualisés disponibles pour le financement des études promotionnelles. Ces fonds sont réunis dans le Guichet Unique des études promotionnelles qui comprend le FMEP, le FORMEP, la subvention du Conseil Régional, la CNSA et les fonds régionaux.

Les instances régionales ont retenu deux commissions d'attribution des fonds aux établissements qui présentent des dossiers : en décembre pour les rentrées du premier semestre et en juillet pour les rentrées du second semestre.

Les principales formations financées sont au minimum garanti. Le montant attribué est réparti sur les frais de traitement, les coûts pédagogiques puis les déplacements.

Les frais de traitement sont pris en charge sur la base du salaire à plein temps de l'agent en formation, en prenant en compte la durée de la formation et des stages (sur production des attestations de présence). Les modalités de prise en charge sont détaillées dans la fiche technique adressée à chaque établissement lors du recueil des besoins.

Les frais d'enseignement comprennent les droits d'inscription et le coût de la formation (TTC).

Les frais de déplacement sont pris en charge selon la réglementation en vigueur.

Les dossiers sont examinés par la commission des EP en fonction de l'ordre de priorité des demandes de financement renseignées par les établissements, de l'utilisation de l'enveloppe du plan de formation pour les EP, des financements antérieurs accordés à l'établissement, de l'évolution des besoins en recrutement régionaux et de l'évolution des métiers dans le service public hospitalier.

Le financement d'une formation dans le cadre d'une Étude Promotionnelle (EP) est assorti d'un engagement de servir.

L'ÉLARGISSEMENT DES DIPLÔMES ET CERTIFICATIONS ÉLIGIBLES AU FORMEP

Le Bureau National du 23 mars 2016 a autorisé, en complément des études promotionnelles recensées dans l'arrêté ministériel du 23/11/2009 (modifié le 7 juin 2011) et des diplômes listés dans la délibération du 22 septembre 2006, la prise en charge dans le cadre du FORMEP des cursus de formation répondant aux critères suivants :

- L'agent partant en formation exerce un métier appartenant à l'une des familles suivantes, selon le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière :
 - Achat-logistique
 - Gestion de l'information
 - Ingénierie et maintenance technique
 - Management, gestion et aide à la décision
 - Qualité, hygiène, sécurité, environnement
 - Systèmes d'information.
- Le certificat, la qualification ou le **diplôme visé est de niveau IV ou V** au sens de la nomenclature des niveaux de formation en 1969.
- Le certificat, la qualification ou le diplôme visé est inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).
- Le cursus financé est en lien avec un métier du Répertoire des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

De plus, le Bureau National du 22 Novembre 2016 autorise, dans le respect des critères énumérés ci-dessus, les prises en charge sur le FORMEP **des certificats, qualifications et diplômes de niveau III** au sens de la nomenclature des niveaux de formation, de 1969 ; et **ceux de niveau II à titre expérimental** ; et enfin, d'autoriser la prise en charge du **diplôme d'État d'Ambulancier**. (Délibération N°2 Bureau National Paris du 22 Novembre 2016).

CONTACTS :

Laurence BABIN
Tél. 02 54 46 55 09
l.babin@anfh.fr

Géraldine TROCADERO
Tél. 02 54 46 55 06
g.trocadero@anfh.fr





Emploi d'avenir

La convention tripartite signée entre l'État, la FHF et l'ANFH du 8 avril 2013 met à disposition des fonds pour les formations des agents en contrat d'Avenir.

Ces fonds sont destinés à accompagner les jeunes en Emploi d'Avenir n'ayant pas de qualification pour accéder à un premier emploi et pour leur ouvrir l'accès à une qualification professionnelle.

Ces fonds sont attribués aux Emplois d'Avenir ayant signé un contrat avant 2017.

En région Centre-Val de Loire, les fonds sont disponibles prioritairement dans la limite des budgets disponibles pour les formations suivantes :

- > les positionnements (2 jours),
- > les remises à niveau (en fonction du positionnement et du diplôme),
- > la préparation au concours,
- > les formations qualifiantes : CAP, Titre professionnel, BTS, AS, BPJEPS...



emplois d'avenir

LES MÉTIERS DE L'ADMINISTRATION ET DE LA GESTION

LES MÉTIERS DE L'HYGIÈNE

LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

LES MÉTIERS DU SECTEUR SOCIAL

LES MÉTIERS DU SOIN

LES MÉTIERS DE LA CUISINE ET DE LA RESTAURATION





Journées d'information

DÉFINITION

Les journées d'information abordent chaque année l'actualité et les grands débats du secteur sanitaire, médico-social et social sous l'angle des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Les frais pédagogiques et de restauration sont pris en charge par les crédits d'animation de l'ANFH Centre-Val de Loire.

Les dates exactes de ces journées sont communiquées sur le site de l'ANFH Centre-Val de Loire et par l'intermédiaire de la NEWSLETTER.

Après chaque journée, vous trouverez le support des interventions sur le site de l'ANFH Centre-Val de Loire.

JOURNÉE DE SENSIBILISATION SUR "LES COMPÉTENCES-CLEFS AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE DANS LA FPH"

PÉRIODE : 1^{er} semestre 2019

JOURNÉE POUR LES RESPONSABLES ET CHARGÉS DE FORMATION

PÉRIODE : 1^{er} semestre 2019

6^E RENCONTRE DES PROFESSIONNELS AMP (AES) - AP - AS

PÉRIODE : octobre/novembre 2019

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

PÉRIODE : octobre/novembre 2019

D'autres journées seront organisées en fonction des besoins.



Financements

FIPHFP

(Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)

Des informations complémentaires vous seront communiquées ultérieurement.

CONTACTS

Laurence BABIN
Tél. 02 54 46 55 09
l.babin@anf.fr

Christelle WASERMAN
Tél. 02 54 74 98 40
c.waserman@anf.fr



Le site internet : www.anfh.fr

LE SITE ANFH CENTRE-VAL DE LOIRE :
6 rubriques, accessibles sur toutes les pages du portail,
permettent d'accéder aux informations de la région.

 ACTUALITÉS ET AGENDA RÉGIONAL	← Pour toutes les actualités de la région et les dates à retenir
 INSTANCES RÉGIONALES	← Page dédiée aux Administrateurs ANFH (informations sur l'organisation et la composition des instances, calendriers des réunions)
 SERVICES AUX ÉTABLISSEMENTS	← L'onglet "établissements" propose des informations, outils et services ciblés pour les établissements adhérents et cotisants
 SERVICES AUX AGENTS	← La rubrique "agents" met en avant les informations sur les dispositifs individuels dédiés aux agents de la Fonction Publique Hospitalière (dossiers à télécharger sur le CFP, BC et VAE, organismes des formations BC)
 SERVICES AUX PRATICIENS	← Les praticiens de la Fonction Publique Hospitalière trouveront, dans la rubrique dédiée, les renseignements, outils et services les concernant : parcours de formation, financement, questions courantes...
 MES OUTILS EN LIGNE	← Des outils pour votre travail au quotidien : places disponibles aux formations de la région Centre, accès aux plateformes d'achat, Gesform, Le fil Rouge de l'information, etc
 OFFRES DE FORMATION	← Module de recherche intuitif des formations du Plan d'Actions de formation Régionales et Coordonnées de la région Centre



UNE NOUVELLE RUBRIQUE "THÉMATIQUES" SUR LE SITE ANFH.FR

Cette nouvelle rubrique vous apporte des éclairages sur les dossiers importants tels que les GHT, le CPA/CPF, le Handicap et les métiers et compétences.

Une newsletter mensuelle

Elle communique sur :

- les dates des commissions,
- les actualités et les grandes échéances pour la gestion de fonds (Dossiers Études Promotionnelles, clôtures etc,
- les journées régionales ou départementales,
- les places disponibles sur les sessions de formations...

Informations et rappels

TAUX D'INDEMNITÉS (APPLICATION À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2014)

RÉFÉRENCES :

- > arrêté du 26 août 2008 paru au JO du 30/08/2008,
- > articles 9 et 36 du décret 90-437 du 28 mai 1990 relatifs aux taux des indemnités kilométriques et aux frais de séjour et d'hébergement,
- > décret n° 92-566 du 25 juin 1992 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des fonctionnaires et agents relevant de la Fonction Publique Hospitalière sur le territoire métropolitain de la France.

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES :

Véhicules utilisés	Jusqu'à 2 000 kms	De 2 000 kms à 10 000 kms	+ de 10 000 kms
5 CV et - (+ véhicule électrique)	0,25 €	0,31 €	0,18 €
6 CV et 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
8 CV et +	0,35 €	0,43 €	0,25 €

FRAIS DE SÉJOUR ET D'HÉBERGEMENT :

	Tarif maximum Paris et Province
Indemnités repas	15,25 €
Indemnités de découcher (petit déjeuner inclus)	60,00 €
Repas ou découcher centre administratif	Réduction de 50%

ART. 11 DU DÉCRET N° 92-566 DU 25 JUIN 1992

En cas de séjour dans une même localité, l'indemnité de nuitée est réduite de 10% à partir du 11^e jour ; cet abattement est porté à 20% à partir du 31^e jour.

POSSIBILITÉ D'AVANCE DE FRAIS

75% du montant des dépenses prévisionnelles par session de formation.

VOTRE DÉLÉGATION EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

ANFH CENTRE-VAL DE LOIRE
7 Rue Copernic
41260 LA CHAUSSÉE-ST-VICTOR
Tél. : 02 54 74 65 77
Fax : 02 54 74 83 70
centre@anfh.fr

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE

GASNIER Christelle

Tél. 02 54 74 65 77 - c.gasnier@anfh.fr

ASSISTANTE

FROMOND Véronique

Tél. 02 54 74 65 77 - v.fromond@anfh.fr

CONSEILLÈRES EN FORMATION

COUTON Nathalie

Tél. 02 54 74 98 46 - n.couton@anfh.fr

LIARD Laëticia

Tél. 02 54 74 98 45 - l.liard@anfh.fr

CONSEILLÈRE EN DISPOSITIFS INDIVIDUELS

SOARES Martine

Tél. 02 54 74 98 44 - m.soares@anfh.fr

CONSEILLÈRES EN GESTION DE FONDS

BABIN Laurence

Tél. 02 54 46 55 09 - l.babin@anfh.fr

COSTES Mathilde

Tél. 02 54 46 55 11 - m.costes@anfh.fr

GARCIA Yolande

Tél. 02 54 74 98 42 - y.garcia@anfh.fr

MENANTEAU Stéphanie

Tél. 02 54 74 98 43 - s.menanteau@anfh.fr

OVEJERO Fabienne

Tél. 02.54.74.98.48 - f.ovejero-marchand@anfh.fr

RENARD Aurélie

Tél. 02 54 74 98 47 - a.renard@anfh.fr

TROCADERO Géraldine

Tél. 02 54 46 55 05 - g.trocadero@anfh.fr

WASERMAN Christelle

Tél. 02 54 74 98 40 - c.waserman@anfh.fr

COMMENT VENIR ?

BUS

> De la gare SNCF

Prendre le bus "G" Gare SNCF direction "Gailletrous", Descendre à "Copernic".

VOITURE

Sortie autoroute A10 : au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor, 2ème rue à droite, rue Copernic

Autres provenances : direction autoroute A10, Zone tertiaire parc A10 - au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor - 2ème rue à droite, rue Copernic

